



**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE  
COMMUNE DE LA FERRIERE**

**12 décembre 2022 à 20h  
HALLE POLYVALENTE**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2022
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël
3. Acceptation du budget 2023
4. Discuter et accepter un crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour la réfection du mur du cimetière
5. Discuter et accepter un crédit d'investissement de CHF 40'000.- pour l'assainissement de la station de pompage du Saignat
6. Election d'un ou d'une président-e des assemblées fin de période 2022-2025
7. Election d'un ou d'une vice-président-e du bureau de l'assemblée communale fin de période 2022-2025
8. Informations du conseil municipal
9. Divers et imprévus

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

**LE CONSEIL COMMUNAL**